

## Rapport du Président

Commission Permanente du jeudi 24 mars 2016

4ème Commission N° CP-2016-3-4-1

**Service instructeur** DSOL - Direction de l'autonomie

Service consulté

CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE ALSACE E-SANTÉ POUR LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À UNE EXPÉRIMENTATION D'UN OUTIL DE COORDINATION DES PROFESSIONNELS DU DOMICILE INTERVENANT AUPRÈS DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES.

Résumé: Le Département du Haut-Rhin, au travers du dispositif MAIA, participe en 2016 à l'expérimentation d'un Système d'Information destiné à faciliter la circulation de l'information des multiples professionnels (médecins, aides à domicile, gestionnaires de cas...) intervenant au domicile des personnes âgées dépendantes. Ce projet concernera environ 200 personnes âgées et 100 professionnels. L'objectif est d'en évaluer l'usage pour alimenter un futur cahier des charges d'une solution cible de coordination à domicile pour la grande région. Il nécessite la signature d'une convention avec le Groupement de Coopération Sanitaire Alsace e-Santé, maître d'oeuvre de l'expérimentation, entièrement financée par l'Agence Régionale de Santé Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations du Département et du Groupement de Coopération Sanitaire Alsace e-santé (GCS), qui porte la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de l'expérimentation d'un Système d'Information de coordination des professionnels qui assurent le suivi de personnes âgées en perte d'autonomie à leur domicile. Le financement de ce projet est entièrement à la charge de l'Agence Régionale de Santé Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, et le pilotage est assuré en commun entre le Département et l'Agence.

La maîtrise d'œuvre est portée par la S.A.R.L. Ki-Lab, éditrice de la solution logicielle hébergée « Globule ».

# 1. L'expérimentation d'un Système d'Information destiné aux professionnels du domicile

La MAIA Région Mulhousienne avait mis au point un classeur de la coordination, destiné à partager des informations entre les différents intervenants du domicile. Dans sa version papier, ce support présentait beaucoup d'inconvénients : accessibilité, lisibilité et confidentialité des informations.

L'Agence Régionale de Santé a donc décidé de lancer une expérimentation d'un outil informatisé, sous la forme d'une plateforme autonome accessible aisément depuis un terminal fixe ou mobile, où tous les acteurs de la coordination de proximité (médecin, aide-soignante, aide à domicile, gestionnaire de cas...) disposent d'un ensemble d'informations qui y sont partagées de manière structurée et dynamique.

Les fonctionnalités testées seront les suivantes :

- une main courante : un échange d'informations sous forme de communications ciblées, organisées par thème,
- une alerte : une information relevant d'un caractère d'importance imposant sa diffusion aux professionnels intervenant auprès de la même personne,
- l'accès aux fonctionnalités essentielles en déplacement (ex : depuis le domicile du patient),
- un agenda des interventions : dates, créneaux horaires, les missions confiées aux intervenants,
- une ouverture aux proches aidants : pour échanger avec les professionnels.

L'objectif principal de cette expérimentation est d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un Système d'Information, pour optimiser la coordination des acteurs impliqués dans le parcours de vie d'une personne âgée à son domicile.

Ceci implique d'évaluer l'usage de cet outil par les différents acteurs de la coordination au domicile afin de définir, de manière plus précise encore, les éléments d'un cahier des charges de la solution cible de coordination à domicile de la grande région.

#### 2. Les obligations des parties à la convention

Le GCS Alsace e-santé:

- détermine et contrôle l'organisation nécessaire au pilotage opérationnel. Il a vocation à alerter l'ensemble des participants au projet, dans le cas de dérive ou de non-conformité au planning, au budget et/ou aux objectifs fixés dans le cadre de l'expérimentation,
- accompagne, notamment au sein d'instances d'exécution du projet, le Département dans la préparation, le déploiement, le suivi et le bilan de l'expérimentation,
- coordonne l'action des différents participants au projet.

#### Le Département :

- co-préside avec l'ARS le Comité de Pilotage du projet,
- expérimente l'outil au travers des gestionnaires de cas des MAIA et des assistants sociaux des pôles gérontologiques,
- assure le rôle de guichet unique territorial par l'intermédiaire de la MAIA de la Région Mulhousienne. Pour ce faire, il s'engage à mettre à disposition, durant toute la durée de l'expérimentation et dans la limite du budget accordé au Département par l'ARS, un agent administratif chargé d'assurer une mission de référent fonctionnel (création des dossiers patients, des profils utilisateurs, des droits d'accès associés...). Le financement de ce poste est d'ores et déjà prévu dans le cadre de la dotation financière, attribuée par l'ARS au Conseil départemental pour le fonctionnement des MAIA.

Les personnes âgées qui se verront proposer cet outil de suivi de leur situation devront bien entendu y consentir par voie écrite.

### 3. Déploiement sur le territoire haut-rhinois et durée

L'expérimentation va démarrer au courant du premier trimestre 2016, pour une durée d'environ une année.

L'outil sera déployé par vagues successives à MULHOUSE, puis COLMAR, MASEVAUX et BOUXWILLER.

Cette expérimentation touchera environ 200 personnes âgées et 100 professionnels (de santé, médico-sociaux ou sociaux).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, approuver la convention de participation à l'expérimentation d'un Système d'Information de coordination à domicile avec le Groupement de Coopération Alsace e-santé jointe au présent rapport et m'autoriser à la signer.

Eric STRAUMANN